

## Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgences AFGSU 1

Formation Concept agrée, Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences de l'Yonne Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences modifié le 1er juillet 2019

## Objectifs:

Module I : prise en charge des urgences vitales

Identifier un danger immédiat et réaliser une protection adaptée au quotidien.

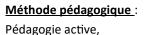
- -Alerter le SAMU (15) ou autre numéro d'urgence en lien avec la situation rencontrée.t
- -Transmettre les informations et suivre les conseils donnés.
- -Identifier un trouble de la conscience et protéger les voies aériennes d'un patient inconscient en ventilation spontanée.
- -Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur semi-automatique (DSA), défibrillateur automatique (DA)).
- -Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et appliquer les gestes adéquates.
- -Arrêter une hémorragie externe.

Module II: prise en charge d'une urgence potentielle.

- -Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et appliquer les gestes adéquats.
- -Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence.
- -Appliquer les règles d'hygiène élémentaires (mesures barrières).
- Transmettre un bilan vital et circonstanciel lors de l'alerte et suivre les conseils donnés par le SAMU.

Module III: les risques collectifs et situations sanitaires exceptionnelles (SSE).

- comprendre le concept de SSE.
- Connaître le dispositif ORSAN et ORSEC.
- s'intégrer dans les plans de gestion des SSE.
- Etre sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés par armes de guerre et aux techniques du « DAMAGE CONTROL »
- être sensibilisé aux risques NRBCe.



Cas pratiques,
Mises en situation simulées.

## Modalité d'évaluation :

Évaluation des acquis post formation immédiats
Présence conditionnant la validation
Recueil de satisfaction des stagiaires

CESU 89 – Centre Hospitalier 2 boulevard de Verdun - 89000 AUXERRE 03.86.48.46.73 Scesu89@ch-auxerre.fr Public Concerné :

S'adresse à tout personnel non professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

**Groupe de 12 à 14 participants** 

Durée de la formation :

2 jours, soit 14 heures

(2 X 7 heures)

De 8 heures à 16 heures

**Coût de la formation :** 

325 £11r09

Lieu de la formation :

Hôpital d'Auxerre

ou sur site à la demande

Dates

Contacter le secrétariat du CESU 89

## **INTERVENANTS:**

MÉDECINS URGENTISTES, INFIRMIERS ET INFIRMIERS ANESTHÉSISTES, AIDES SOIGNANTS, AMBULANCIERS ENSEIGNANTS EXERÇANT DANS DES SERVICES D'URGENCES, DE RÉANIMATION ET AU SMUR ET TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR EN PEDAGOGIE



Le CESU prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap.

Contactez nous, afin d'étudier les différentes possibilités mises à disposition.



Un certificat de réalisation sera délivré à l'issue de la formation.

Durée de validité de l'attestation 4 ans



2021:

Nombre de sessions : 115

Nombre de diplômes : 1055

Taux de satisfaction: 99 %

Taux de réussite : 99.6 %

